



Plainte contre un avocat

Par NadiaH

Bonjour,
Je souhaiterais avoir vos orientations sur ma décision de porter plainte contre un avocat.

Voilà les faits:

J'ai porté plainte contre une femme pour diffamation (la femme m'ayant traité par message vocaux Facebook de pute dans tous les sens et a dit que je faisais des passes) et un jugement a été prononcé contre elle par contumace.

Elle avait appel et lors de cette audience son avocat a dit lors de sa plaidoirie a mon sujet : elle a échangé des photos en privé avec un dénommé YX et a cause de leur contenu, nous nous sommes senti gênés de les joindre à notre dossier !!

La cliente de cet avocat a confirmé ne pas me connaître et moi non plus. Et cet avocat n'a jamais dit représenter ce monsieur XY ou avoir un lien avec lui.

Donc, d'où proviennent les photos dont il affirme l'existence et surtout le caractère gênant ?

J'ai porté plainte auprès du bareau et je souhaiterais porter plainte près du procureur de la république.

Pourriez-vous me dire s'il vous plaît si cela m'est possible?

Et si oui, qu'encoure l'avocat en question ?

Merci par avance.

Cdt.

Nadia H

Par ESP

Bonjour

Pour porter plaine contre un avocat, il faut prouver que vous avez subi un dommage en lien direct avec ses erreurs ou son comportement.

Pour le moment, vu que vous avez saisi le bâtonnier, il ne reste qu'à attendre.

Par NadiaH

Merci pour votre réponse.

Ayant saisi le bâtonnier, dans le cas où je serais obliger de faire appel contre le nouveau jugement, est ce que cet avocat pourrait de nouveau défendre la même personne? (Vu que j'ai saisi la bâtonnier contre lui)